

Lutte par piégeage des fondatrices de frelon asiatique,

du 1er avril au 15 mai 2017

Pourquoi cette période: période + courte après la 1^{ère} sélection entre fondatrices pour les nids primaires.

Par qui : par tous ceux qui sont sensibilisés aux risques et dommages causés par **cet insecte envahisseur** qui se traduisent par :

- L'insécurité de la population : cet insecte s'installe en terre, dans les cheminées, les arbustes, arbres, cabanon et est dangereux en cas de dérangement accidentel.
- La sauvegarde de la biodiversité : ce frelon se nourrit d'insectes pollinisateurs, en particulier l'abeille.
- La défense de la filière apicole : déjà mise à mal par les maladies et pesticides

Où piéger : partout tous les 200 m, (impossible à mettre en place) mais en particulier :

- près des lieux là où ont été trouvés les nids non détruits, après la chute des feuilles.
- Près des lieux où il y a à manger : en ville près des étals de commerce de denrées alimentaires, près des arrières cuisines de restaurant,,,
- Près des fleurs ou fruits appréciés par le frelon asiatique : camélia simple, bananier,,,

Avec quel piège : des pièges sélectifs de fabrication artisanal ou du commerce (piège Véto Pharma, fortement conseillé)

Avec quel appât : 1/3 bière, 1/3 sirop de grenadine, 1/3 vin blanc ou produits du commerce (appât Véto Pharma)

Incidence d'un bon piégeage de printemps : Diminution du volume de nids à détruire très coûteux pour le particulier et la collectivité.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole vous remercie de votre participation à cette démarche, et vous suggèrent le renvoi du document de comptage ci-joint par chaque commune ou CC, après le 15 mai 2017 à fondatrice.fa.....@....., adresse qui sera créée pour chaque pays du Finistère

